



Chambéry, le 6 décembre 2023

ROUTES

RD 1006 – Fermeture du tunnel des Échelles : offre tarifaire pour la déviation via l'A43.

La Savoie vit depuis plusieurs semaines une situation inédite avec des pluies intenses et des périodes de gel/dégel qui fragilisent particulièrement les massifs rocheux. Après un premier éboulement, le mercredi 29 novembre à la sortie du tunnel des Échelles sur la RD 1006, un nouvel évènement similaire est survenu lundi 4 décembre. 20 m³ de roches se sont décrochées de la falaise sur le même secteur arrachant les écrans pare-blocs et endommageant la route en contrebas ainsi qu'un mur de soutènement. Si une courte période de travaux avait pu être envisagée suite au premier épisode, les conditions ne sont plus réunies pour garantir la sécurité des usagers sans intervention lourde sur la falaise.

Les travaux de sécurisation qui seront engagés par le Département nécessiteront une fermeture de route dans les 2 sens entre Saint-Jean-de-Couz et Saint-Christophe-la-Grotte **au moins jusqu'à la fin de cette année**. Conscients des désagréments occasionnés, le Département et la société d'autoroutes AREA se mobilisent afin de lancer dès demain (jeudi 7 décembre) une offre tarifaire de -50% pour ceux qui utilisent la déviation via l'A43 entre Chambéry Nord et la sortie 12 lac d'Aiguebelette.

Pour rappel, des déviations sont mises en place par le tunnel du Chat, l'A43 ou le Granier.

Nouveau ! Réduction tarifaire de 50% sur la déviation via l'A43

Le Département, en partenariat avec la société d'autoroutes AREA, se mobilise afin de proposer une solution de repli à moindre coût pour les usagers de la RD 1006 impactés au quotidien par la fermeture du tunnel des Échelles.

Les personnes qui empruntent la déviation par l'autoroute A43 pourront, dès le jeudi 7 décembre et jusqu'à la remise en service du tunnel des Echelles (ou au plus tard le 31/01/2024), bénéficier d'une réduction tarifaire de 50% sur leur trajet entre l'échangeur Chambéry Nord et la sortie 12 Lac d'Aiguebelette dès 10 trajets effectués durant le mois de décembre soit 5 allers-retours. Cette offre est valable pour les classes 1 (véhicules légers) ou 5 (motos). Le Département participera à la prise en charge de cette réduction tarifaire en partenariat avec AREA.

Comment faire pour bénéficier de cette réduction ?

- Se présenter dans un des Espaces Client AREA (<https://www.fulli.com/boutiques>)
- Souscrire un contrat d'abonnement télépéage FULLI pour cette offre tarifaire. Les frais de gestion et les frais de mise en service seront offerts par AREA durant cette période.

Renseignements au 0 806 00 40 04

Suivez l'actualité des routes du département sur Savoie.fr

CONTACT PRESSE

Nacima Yakouben - 04 79 96 73 20 / 06 07 56 73 19 – nacima.yakouben@savoie.fr